

Circuit de la vallée du marbre au départ de Gussignies

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit parcourt la vallée de l'Hogneau le long de petites routes ou de chemins en périphérie des villages de Bellignies et Gussignies.

 Durée	2h 55	 Difficulté	Facile
 Distance	9,37 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	82 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	82 m	 Commune	Gussignies (59570)
 Point haut	132 m	 Région	Avesnois
 Point bas	65 m		



Description

Se garer sur le parking de la Grand Place.

(D/A) Traversez la place (château, kiosque et rucher). Descendez à gauche la Ruelle des Marchelles. Passez devant l'entrée du Jardin au naturel (en miniature, les milieux naturels de l'Avesnois). Arrivé Rue du Bourlard, traversez et descendez en face le sentier. Gardez la brasserie et l'Hogneau à votre gauche et suivez Fond des Rocs en décrivant une large courbe.

(1) Grimpez à droite le coteau en prenant Chemin de la Chapelle situé le plus à gauche. À la Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, continuez de monter jusqu'à l'église de [Gussignies](#).

(2) Prenez à gauche Rue de l'Église puis le premier chemin à droite. À son extrémité, rejoignez à droite le hameau de Termicourt.

(3) Empruntez à gauche la Rue Charles de Gaulle. Au calvaire, coupez la Chaussée Brunehaut (RD24) et cheminez en face sur la petite route en direction du hameau d'Eugnies. Allez tout droit jusqu'au carrefour de 4 voies.

(4) Vous voici à l'ancien poste des Douanes. Prenez à droite et traversez le hameau de la Maniette. À l'intersection, continuez en face, le long de la route d'Héricamp.

(5) À l'entrée de Bellignies, quittez la route principale pour le sentier à droite. Descendez la route à gauche et, après le cour d'eau, empruntez à droite l'ancienne voie ferrée qui desservait les marbreries et les carrières le long de l'Hogneau.

(6) Poursuivez en face, passez le terrain de tennis et prenez Rue de la Place. Au carrefour en T, tournez à droite puis reprenez à droite et enfin aussitôt à gauche Pont du Moulin. Après la cheminée, témoin d'une ancienne machine à vapeur utilisée pour le sciage de la pierre, prenez à droite et passez le musée du Marbre.

(7) Après le pont sur l'Hogneau, montez tout droit Rue Virginette. Après le panneau d'entrée d'agglomération « Gussignies », empruntez à gauche le Vieux Chemin de Bavay

(8) Tournez à gauche sur le Chemin Royal caillouteux qui rejoint la Grand Place.

(D/A).

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage jaune.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-vallee-du-marbre-au-depart/>

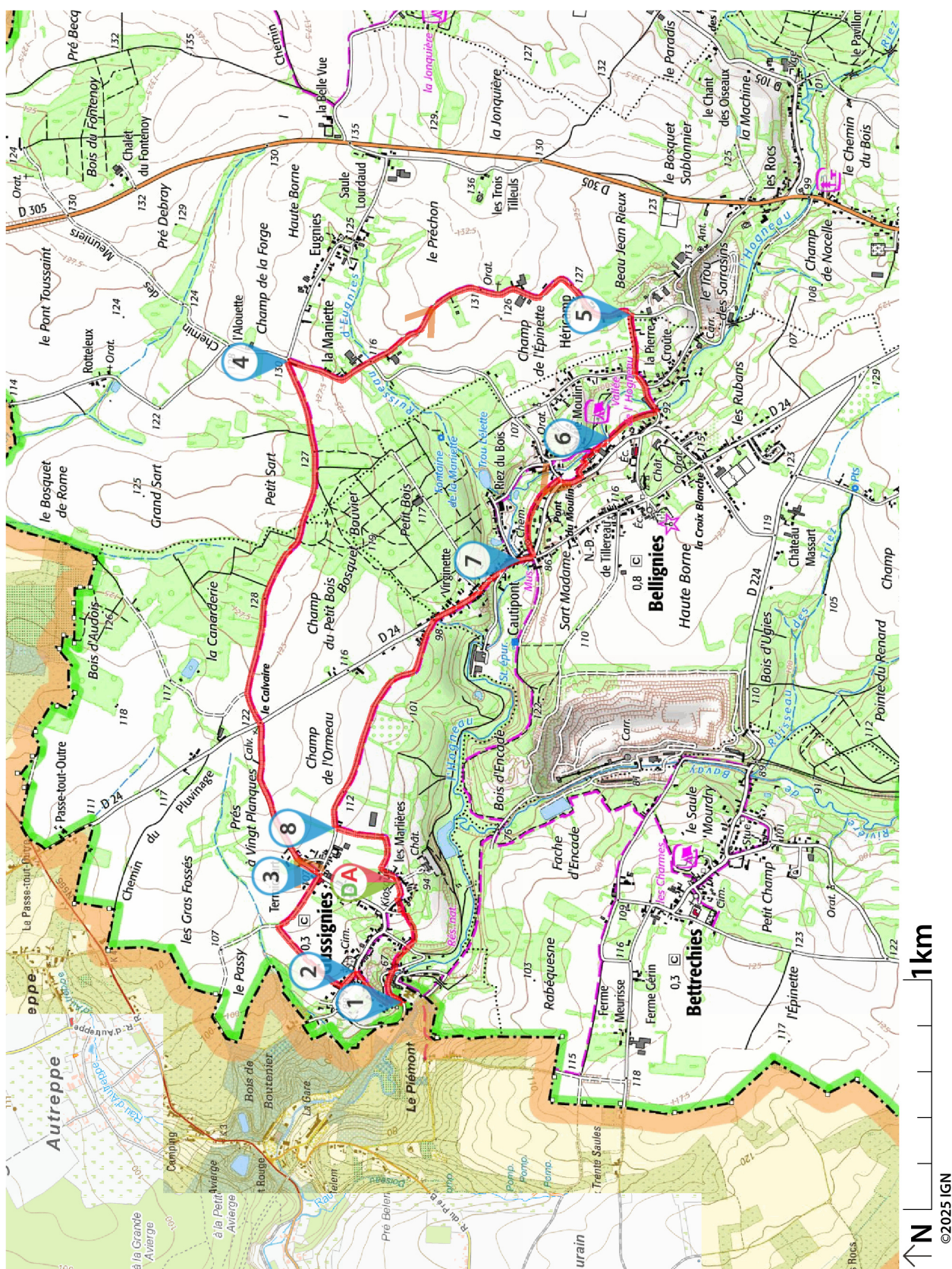
Points de passages

-  **D/A Parking de la Grand Place**
N 50.336301° / E 3.743411° - alt. 104 m - km 0
-  **1 Chemin de la Chapelle**
N 50.336102° / E 3.736088° - alt. 66 m - km 0.63
-  **2 Rue de l'Église**
N 50.337934° / E 3.73799° - alt. 95 m - km 0.92
-  **3 Rue Charles de Gaulle**
N 50.339389° / E 3.743833° - alt. 108 m - km 1.68
-  **4 Ancien poste des Douanes**
N 50.340579° / E 3.775353° - alt. 130 m - km 4.1
-  **5 Sentier à droite**
N 50.327158° / E 3.778213° - alt. 119 m - km 5.89
-  **6 Tout droit**
N 50.327984° / E 3.770677° - alt. 90 m - km 6.58
-  **7 Pont sur l' - Hogneau (rivière) - Affluent de la Haine**
N 50.331474° / E 3.763188° - alt. 84 m - km 7.39
-  **8 Chemin Royal**
N 50.338713° / E 3.746748° - alt. 112 m - km 8.91
-  **D/A Parking de la Grand Place**
N 50.336306° / E 3.743433° - alt. 104 m - km 9.37

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

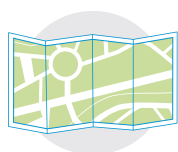
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



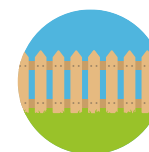
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



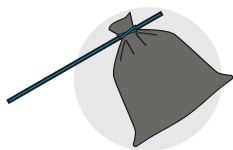
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.